

Devenir apprenti



Publié sur Réseau des GRETA d'Alsace / GIP FCIP Alsace / CFA académique (<http://gip-fcip-alsace.fr>)

Devenir apprenti

L'apprentissage, c'est quoi ?

L'**apprentissage** est un système de formation qui allie la théorie à la pratique. Les apprentis alternent des périodes en entreprise et en centre de formation.

L'apprentissage est aujourd'hui une voie de réussite et d'excellence. De plus en plus de jeunes et d'entreprises optent pour ce mode de formation.

Vous avez entre 15 et 29 ans révolus ? Vous souhaitez préparer un diplôme tout en travaillant ?

Devenez apprenti au [CFA académique](#) !

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un **contrat de travail de type particulier** conclu entre un jeune et une entreprise. Il **prévoit des périodes de formation**.

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux **jeunes de 15 à 29 ans révolus** (dérogations possibles pour les - de 15 ans et + de 30 ans).

L'apprenti est **salarié de l'entreprise**. Il bénéficie des mêmes droits et a les mêmes obligations que les autres salariés (salaire, congés payés, protection sociale...). Il perçoit **une rémunération**, calculée en fonction de son âge et de son avancement dans le cycle de formation.

En entreprise, l'apprenti est encadré par un **maitre d'apprentissage** justifiant d'une expérience professionnelle, d'un niveau d'études et de compétences pédagogiques.

Le contrat d'apprentissage prévoit une **période d'essai** de 45 jours, consécutifs ou non, de présence en entreprise.

[Contactez un chargé de développement de l'apprentissage pour en savoir +](#)

Les avantages de l'apprentissage

L'apprentissage possède de **nombreux avantages** :

- Mettre en pratique les enseignements théoriques acquises en UFA
- Suivre une formation gratuite et rémunérée
- Acquérir une expérience professionnelle significative
- Obtenir un diplôme, un titre professionnel ou une certification professionnelle
- Bénéficier d'une meilleure insertion professionnelle

[Téléchargez le guide "Je deviens apprenti"](#)

Les aides pour les apprentis

Carte d'étudiant des métiers : Les apprentis bénéficient de la « carte d'étudiant-des métiers » et perçoivent ainsi des réductions dans les cinémas et autres lieux culturels. Ils ont accès aux restaurants et aux résidences universitaires, ainsi qu'aux services proposés sur les campus.

Aide au financement du permis de conduire B : Aide forfaitaire de 500 euros pour les apprentis majeurs, quel que soit le montant des frais engagés.

Aide au premier équipement : Une aide apprenti est attribuée au premier équipement professionnel comme par exemple: des outils spécifiques à telle ou telle activité professionnelle.

Aide à la restauration scolaire et à l'hébergement pour les internes : Possibilité de prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise des frais de restauration et d'hébergement (montant forfaitaire)

Aide au logement : Vous pouvez bénéficier d'une caution locative gratuite grâce à la garantie Visale et d'un prêt préférentiel avec l'aide Mobili-Pass.

Exonérations : Les salaires versés aux apprentis sont exonérés d'impôt sur le revenu dans une limite égale au montant annuel du SMIC.

Pour les apprentis en situation de handicap

Il n'y a pas de limite d'âge pour conclure un contrat d'apprentissage lorsque l'on possède la qualité de travailleur handicapé.

Par ailleurs, certaines règles du contrat d'apprentissage peuvent être aménagées pour faciliter la

formation de l'apprenti :

- la durée du contrat et le temps de travail
- le déroulement de la formation

Vous êtes intéressé par l'apprentissage ? Vous souhaitez en savoir plus ?

Découvrez l'[offre de formation du CFA académique](#) et contactez nos [chargés de développement de l'apprentissage](#).

Avec 200 diplômes, titres et certificats, le CFA académique propose la plus grande offre de formation en Alsace.

[Cliquez ICI pour vous préinscrire](#)